



## Fédération des maraichers Nantais

A l'attention de Monsieur le Président

6, rue de la Flamme Olympique

Z.A. de Viais

44860 PONT-SAINT-MARTIN

Nos réf. : 0479/CF/2015

Nantes, le 4 novembre 2015

Copie : Agence de l'eau Loire Bretagne

Monsieur le Président,

La Fédération des Maraîchers Nantais et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne souhaitent s'engager dans un contrat de filière sur le département de Loire-Atlantique.

Le bureau de la CLE a examiné ce programme lors de sa réunion du 3 novembre 2015.

Ce contrat propose des expérimentations afin de réduire l'impact des pratiques culturales sur la qualité et la quantité de la ressource en eau via 3 grands types d'actions :

- ▶ La mise en place d'un plan d'aménagement durable des abords maraichers
- ▶ Expérimentations pour la maîtrise de l'irrigation
- ▶ Expérimentation de solutions alternatives à l'utilisation des phytosanitaires.

Ce programme d'actions sera mis en place sur les principales zones de production maraichère en Loire-Atlantique. Quatre zones sont concernées toute ou partie par le territoire du SAGE estuaire de la Loire :

- ▶ Vallée maraichère ;
- ▶ Maraichers du Nord Loire ;
- ▶ Plaine de Machecoul ;
- ▶ Zone atlantique.

Le bureau de la CLE a donc étudié ce programme, au regard des enjeux des bassins versants concernés par ces zones pour les thématiques 'qualité' et 'quantité des eaux', et a émis un avis favorable sur ce contrat.

Il tient à encourager cette première démarche qui ne pourra que concourir à l'amélioration de la qualité et la quantité des eaux du territoire du SAGE. Il souhaite néanmoins attirer votre attention sur plusieurs points :

- ▶ Même si la CLE du SAGE estuaire de la Loire est membre du comité de pilotage de ce contrat, le bureau de la CLE regrette que ce programme d'actions ait été construit sans implication, à minima, de la cellule d'animation du SAGE estuaire de la Loire.
- ▶ Le programme proposé ne précise pas la localisation des actions qui seront menées. Le bureau de la CLE souhaiterait que les zones dont la qualité des eaux est la plus impactée soit prioritaires notamment le bassin de la Goulaine et de Boivre, Acheneau, Tenu. Il demande plus des précisions sur les lieux d'expérimentations.
- ▶ Il souhaiterait que soit explicitée l'articulation qui sera faite avec les contrats territoriaux et régionaux (notamment ceux intégrant un volet pollutions diffuses) existants.

- L'évaluation des actions proposées doit également être faite au regard des enjeux des masses d'eau afin d'en mesurer leur efficacité.
- Le bureau de la CLE souhaiterait également que le comité de pilotage et/ou les présentations sur le terrain soit ouverts à d'autres représentants tels que ceux du monde associatif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER  
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire